



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2025_040

L'an deux mille vingt-cinq, le **10 Juin** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Fresnoy-Folny.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Vente terrain Lormier

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Absents :

Absents excusés : 8

Pouvoirs : 0
Votants : 25

Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : M Gilbert DEBURE

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky Abs excusé, Mme BRETON Charlyne
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian Abs excusé
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François Abs excusé
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud Abs excusé, M. ROBIN Emmanuel Abs excusé
LONDIINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine, M. HURARD François, Mme DEPOIX Marie-Claude Abs excusée, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELIER Nathalie Abs excusée
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé, M Nénot Cédric (suppléant) Abs excusé,
PUISINVAL	Mme LEDUE Sabine
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial Abs excusé, M. MOREL Jean-Marc
SAINT PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte Abs excusée, Mme DELAMOTTE Huguette (suppléante)
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs excusé, M. TAFFIN Guy

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, d'autoriser la vente au groupe 3F Normanvie d'un ensemble de terrains appartenant à la Communauté de Communes de Londinières, situés dans l'ancienne propriété dit "Lormier", correspondant aux parcelles cadastrées : AB 322, AB 430, AB 428.

Le prix de vente est fixé à 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros), hors taxes, nets vendeur.

Madame la Présidente est autorisée à signer l'ensemble des documents afférents à cette vente, y compris l'acte authentique.



Pour extrait conforme, la Présidente,
BILOQUET Armelle